

COMITE SYNDICAL

3 février 2024 – 9h

Montmélian

Le comité syndical est organisé en présentiel

Espace François Mitterrand - Salle Charlie Chaplin
Place du Centenaire – 73800 Montmélian

Émargement et café d'accueil à partir de 8h15

Ordre du jour

1. Vie du syndicat

- **Finances**

- ▷ Débat d'Orientation Budgétaire
- ▷ Adoption du règlement budgétaire et financier

Ajout d'un point à l'ordre du jour

- **Juridique et RH**

- ▷ Election d'un membre du bureau pour Grand Chambéry
- ▷ Renouvellement adhésion service de médecine préventive du Centre de Gestion

- **Information**

- ▷ Point de vigilance : enjeu schéma régional des carrières

2. Aménagement du territoire

- **Transition énergétique**

- ▷ Les orientations du SCoT en matière d'ENR au regard du nouveau contexte législatif

1. Vie du syndicat

1.1. Finances - Débat d'orientation budgétaire

▷ Rappel des décisions relatives à la prospective financière 2023-2026

La prospective financière adoptée par le comité syndical du 18 mars 2023 comporte le plan pluriannuel constituant la feuille de route du syndicat mixte pour la période 2023-2026. Pour rappel, il est le suivant :

Plan pluriannuel d'INVESTISSEMENT (hors missions du quotidien) - PPI

en € TTC	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Observatoire du SCoT	0	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Evaluation du SCoT				40 000	10 000	
Outil Ocs-MS	0	0	5 000	2 500	2 500	0
Anticiper le ZAN	38 436	90 000	87 618	15 000	5 000	0
Enjeu transition énergétique	0	64 320	0	8 000	0	0
Mobilité - Etude TER cadencé (contribution MS + AMO)	6 000	35 000	14 500			
Révision du Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique	0	75 000	75 000	15 000	0	0
Déclinaison du Schéma Régional des Carrières	0	0	0	20 000	50 000	40 000
Graphisme, communication, pédagogie, publication		4 000	4 000	5 000	4 000	4 000
Etude sur la soutenabilité du territoire à partir de scénarios			50 000	50 000		
Appui juridique procédures SCoT		5 000	15 000	15 000	10 000	5 000
Total Investissement	44 436	283 320	261 118	180 500	91 500	59 000

Plan pluriannuel de FONCTIONNEMENT (hors missions du quotidien) - PPF

en € TTC	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Inventaire ZAE		5 000				
Instauration de la ZFEm		150 000	145 000	0	0	0
Mobilité - Enquête mobilité EMC ²	359 560	93 590				
Appui juridique fonctionnement SM		10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Graphisme, communication, pédagogie, publication		10 000	8 000	8 000	10 000	8 000
Total Fonctionnement	359 560	268 590	163 000	18 000	20 000	18 000

Montant global des études (hors missions du quotidien) : 1 286 028 € sur la période 2023-2026

en € TTC	2022	2023	2024	2025	2026	2027
TOTAL	403 996	551 910	424 118	198 500	111 500	77 000

Il est rappelé les décisions complémentaires prises dans le cadre de la perspective financière 2023-2026 :

- Consolider les moyens humains par la création d'un 6^{ème} poste
- Une hausse de la cotisation à 2.26 €/habitant, jalonnée en deux temps : 2.08 €/habitant en 2024 puis 2.26 €/habitant en 2025
- La mise en place d'une part variable de la cotisation permettant de faire face à l'évolution des amortissements ainsi qu'aux études nouvelles inscrites en fonctionnement

▷ Bilan de l'année 2023

Il convient d'établir un bilan de l'année 2023 afin de projeter les orientations pour 2024. Au préalable, il est rappelé que le syndicat mixte poursuit une gestion financière serrée au quotidien.

Plan pluriannuel d'INVESTISSEMENT – PPI

■ Observatoire / données / occupation du sol

La structuration de l'observatoire de Métropole Savoie se poursuit autour de données relatives à différentes thématiques (population, logement, foncier, mobilité, économie, ...). L'actualisation de l'occupation du sol n'a pas pu démarrer faute de disponibilité de l'ortho 2022 de l'IGN : ce travail sera donc réalisé en 2024 avec l'appui d'un stagiaire. Dans le cadre de la déclinaison de l'objectif ZAN en 2031 (50% de réduction de la consommation foncière par rapport à la décennie 2011-2021), Métropole Savoie a engagé un travail pour permettre de reconstituer les données foncières 2021 du territoire à partir d'une approche communale. L'enjeu de disposer de l'année 2021 est important afin de stabiliser la période de référence, de décliner les objectifs à 2031 (dans le cadre de la future modification du SCoT) et de suivre l'évolution de la consommation foncière d'ici 2031.

■ Etudes liées à l'AMI ZAN

L'analyse de la qualité des sols à travers les 4 fonctionnalités inscrites dans la méthodologie Muse (potentiel agronomique, potentiel carbone, potentiel biodiversité, régulation du cycle de l'eau) s'est achevée en 2023. La mise en place de la méthodologie pour caractériser le potentiel foncier urbanisable (surfaces dites urbanisables dans les documents d'urbanisme en vigueur – secteurs U non bâtis, AU, 2AU, pôles préférentiels) au regard des enjeux de qualité de sols a fait l'objet de « tâtonnements » techniques. De ce fait, la dépense réalisée en 2023 est nettement inférieure au montant initialement projeté.

■ Transition énergétique

L'étude engagée en 2022 a été stoppée au terme de la phase 1 suite à une décision du comité de pilotage de juillet 2023. En effet, les résultats de la phase 1 ont conduit à démontrer que les orientations du SCoT et les prescriptions des PLU(i)s permettent de relever les exigences de la RE 2020 en matière de production d'ENR, et gardent à ce titre un véritable effet levier dans le développement des ENR sur le territoire. En conséquence, la phase 2 qui visait à faire évoluer les exigences ENR des documents d'urbanisme ne s'avère pas nécessaire. Le besoin consiste davantage à fournir aux communes les éléments « clés en main » permettant de traduire les orientations du SCoT en matière d'ENR dans leur document d'urbanisme. Ce travail sera élaboré en 2024.

■ Déploiement de l'offre TER cadencée avec ouverture de haltes ferroviaires

L'étude ferroviaire pilotée par la Région AURA et la SNCF Réseau a pris une année de retard, les études ont pu réellement démarrer à l'automne 2022. A ce stade, les scénarios court terme et moyen terme ont été présentés en comité de pilotage en novembre 2023. Les scénarios long

terme sont en cours de réalisation et le volet étude de prévision doit également être élaborée. Compte tenu du retard pris sur le calendrier initial, la participation financière 2023 des partenaires n'a pas été sollicitée par le maître d'ouvrage.

■ Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique

Le syndicat mixte est associé à une étude de la DREAL AURA relative à la logistique qui devrait être finalisée au 1^{er} trimestre 2024. Cette étude permet de disposer d'un premier état de la connaissance de la logistique à l'échelle régionale ainsi que d'une monographie sur l'ensemble du périmètre Métropole Savoie. Le volet « Logistique » de la révision du DACCL étant nouveau (obligation de la loi climat & Résilience), les éléments de cette étude doivent permettre de nourrir la réflexion de Métropole Savoie qui reste à engager de manière plus opérationnelle en 2024.

■ Graphisme / communication / pédagogie / publication

L'année 2023 a été marquée par le changement d'identité visuelle du syndicat mixte déclinée en logo et charte graphique.

Plan pluriannuel de FONCTIONNEMENT - PPF

■ Inventaire des ZAE

Obligation issue de la loi Climat – Résilience et incombant aux EPCI, la réalisation de cet inventaire a été portée par le syndicat mixte sur la base des moyens humains internes. Par ailleurs, la mobilisation des diverses données utilisées n'a pas généré de dépenses. Ce travail est aujourd'hui finalisé même si l'enjeu de l'actualisation de ces données reste à poser avec les EPCI.

■ Etudes relatives à l'instauration de la ZFE-m

L'année 2023 a été consacrée à l'organisation de la gouvernance, la mobilisation des partenaires (Atmo AURA et Cerema) et la mise en place des conventions techniques financières correspondantes, la définition d'un macro planning de la démarche globale, la structuration et la rédaction des cahiers des charges d'études (techniques, concertation et communication), l'engagement des procédures de consultations de marchés publics jusqu'aux choix des prestataires. Un premier comité de pilotage a été planifié au printemps, permettant notamment d'éclairer ce nouveau dossier complexe. La phase de diagnostic est actuellement en cours de réalisation.

Ces différentes étapes de travail, menées principalement par Métropole Savoie en interne, ont conduit à peu de dépenses facturées. Le montant initialement prévu pour 2023 sera en grande majorité reporté sur 2024, actualisé par ailleurs sur la base des marchés attribués.

Enfin, il est rappelé que les dépenses ZFE-m font l'objet de la mise en place d'une opération pour compte de tiers, convenue avec les EPCI, qui figurera en section investissement dans le budget 2024.

■ Enquête mobilité Métropole Savoie – Avant-Pays Savoyard

La structuration de la base de données de l'enquête réalisée en 2022 s'est achevée par la réalisation des exploitations standard Cerema. La présentation et la diffusion d'une synthèse des premiers résultats ont été effectuées en juin auprès du comité syndical, des communes et des partenaires. Une conférence de presse a permis de livrer, en septembre, les principaux chiffres clés aux habitants du territoire.

En accord avec les décisions du comité de pilotage de décembre 2023, il reste à diffuser largement la plaquette des chiffres clés (février 2024).

■ Graphisme / communication / pédagogie / publication

Face au besoin d’asseoir Métropole Savoie dans son contexte territorial, il s’est révélé nécessaire de conduire quelques actions spécifiques. Ainsi, le pacte de gouvernance Métropole Savoie a été réalisé et adopté par le comité syndical en juin. D’autre part, le syndicat mixte est dorénavant accompagné par une agence de communication pour gérer certains besoins spécifiques dans un contexte de plan de charge soutenu ; à titre d’exemples en 2023, appui à l’organisation de la conférence de presse EMC², conception de la plaquette chiffres clés.

■ Ressources humaines Métropole Savoie

Quelques changements au sein de l’équipe technique ont eu un impact sur une consommation moindre du montant de la masse salariale projeté en 2023.

Le chargé de mission urbanisme junior embauché en 2022 – Raphaël Bacetti – a quitté le syndicat mixte suite à sa démission avant la fin de son contrat et n’a pas été remplacé. Le recrutement sur le poste chargé de mission urbanisme confirmé a permis d’accueillir Lisa-Marine Caterino à compter du mois d’avril 2023. Tatiana Houdin, géomaticienne – chargée d’études SIG, a souhaité bénéficier d’un congé parental avec une période à 100%, puis 80% depuis septembre 2023. Durant sa période d’absence, Hugo Chapuis – chargé d’études SIG junior – a assuré son remplacement.

▷ Perspectives 2024

Le plan de charge pour l’année 2024 est fixé par le plan pluriannuel et dans la continuité de l’année 2023. Les adaptations au regard du bilan 2023 aboutissent à une première estimation pour 2024 et l’actualisation suivante (hors missions du quotidien) :

Plan pluriannuel d’INVESTISSEMENT - PPI

en € TTC	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Observatoire du SCoT	0	10 000	15 000	10 000	10 000	10 000
Evaluation du SCoT				30 000	10 000	
Outil OcS-MS	0	0	25 000	5 000	5 000	0
Anticiper le ZAN	38 436	22 000	100 000	55 618	20 000	0
Enjeu transition énergétique	0	21 180	20 000	8 000	0	0
Mobilité - Etude TER cadencé (contribution MS + AMO)	6 000	6 360	43 080			
Révision du Document d’Aménagement Artisanal Commercial et Logistique	0	0	75 000	80 000	10 000	0
Déclinaison du Schéma Régional des Carrières	0	0	0	20 000	50 000	40 000
Graphisme, communication, pédagogie, publication		12 000	10 000	10 000	5 000	5 000
Etude sur la soutenabilité du territoire à partir de scénarios			50 000	50 000		
Appui juridique procédures SCoT		5 000	15 000	15 000	10 000	5 000
Total Investissement hors ZFEm	44 436	76 540	353 080	283 618	120 000	60 000
ZFEm / opération compte de tiers		28 732	300 000	168 784		

Plan pluriannuel de FONCTIONNEMENT - PPF

en € TTC	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Inventaire ZAE		0				
Mobilité - Enquête mobilité EMC ²	357 304	72 191	19 359			
Appui juridique fonctionnement SM		10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Graphisme, communication, pédagogie, publication		10 000	20 000	20 000	10 000	8 000
Total Fonctionnement	359 560	92 191	49 359	30 000	20 000	18 000

Montant global des études (hors ZFEm) : 1 024 788 € sur la période 2023-2026

en € TTC	2022	2023	2024	2025	2026	2027
TOTAL hors ZFEm	401 740	168 731	402 439	313 618	140 000	78 000
TOTAL GLOBAL	401 740	197 463	702 439	482 402	140 000	78 000

En matière d'enveloppe financière, les évolutions significatives concernent le dossier ZFE-m dont le budget prévisionnel global de 583 316 €TTC est transféré en section d'investissement (opération pour compte de tiers). Il est à noter que ce budget sera réduit des subventions que Métropole Savoie a sollicitées auprès de l'Etat pour un montant de 193 105 € et auprès du Département de la Savoie pour un montant de 20 000 €.

Conformément au règlement intérieur, l'expression des délégués représentant chaque EPCI sera sollicitée.

Délibération

Il est proposé au comité syndical de :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire préalablement à l'élaboration du budget 2024.

1.1 Finances – Règlement budgétaire et financier

Le règlement budgétaire et financier devient obligatoire avec le passage à la nomenclature comptable M57. Celui-ci a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux.

Il décrit notamment les processus financiers internes que le Syndicat Mixte Métropole Savoie a mis en œuvre pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion.

Les modalités de préparation et d'adoption du budget par l'organe délibérant ainsi que les règles de gestion par l'exécutif des autorisations de programme et d'engagement sont par ailleurs des éléments obligatoires du règlement.

Le projet de règlement budgétaire et financier de Métropole Savoie est joint en annexe.

Délibération

Il est proposé au comité syndical de :

- **ADOPTER** le règlement budgétaire et financier.

1.2. Juridique & ressources humaines

▷ Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion

Il est rappelé que les employeurs territoriaux doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies aux articles L. 812-3 à L. 812-5 du code général de la fonction publique.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie met en œuvre depuis de nombreuses années un service de médecine préventive. Le financement de ce service est assuré par une cotisation additionnelle qui s'établit, depuis le 1^{er} juillet 2023, à 0,42% de la masse salariale. L'organisation et le fonctionnement du service de médecine préventive sont régis par une charte qui fixe le mode de fonctionnement du service et rappelle les principes de la médecine préventive.

Métropole Savoie adhère depuis plusieurs années à ce service ; néanmoins la convention est arrivée à échéance au 31/12/2023. Il est proposé au comité syndical de renouveler la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Cdg73, pour une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2024, étant précisé que la convention peut être résiliée au 1^{er} janvier de chaque année sous réserve d'un préavis de six mois.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2022-551 du 13 avril 2022 relatif au service de médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,

Vu la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2030,

Délibération

Il est proposé au comité syndical de :

- **APPROUVER** la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la Savoie ;
- **AUTORISER** le Président à signer ladite convention avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie pour une durée du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2030 ;
- **PRÉCISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

1.3. Information

▷ Point de vigilance : enjeu du schéma régional des carrières

Le Schéma Régional des Carrières (SRC) approuvé en décembre 2021 s'impose au SCoT qui dispose d'un délai de 3 ans pour le prendre en compte. Parallèlement, ce SRC s'impose à toute demande d'exploitation de carrière qu'il s'agisse d'une extension ou d'une ouverture.

Face à un plan de charge de Métropole Savoie déjà soutenu assorti de délais à respecter (notamment les obligations en matière de ZAN, la révision du DAACL, l'instauration de la ZFE-m, l'évaluation du SCoT), il a été convenu de décaler la réflexion territoriale sur la prise en compte des enjeux liés au SRC. Cette position, acceptable dans la mesure où le SCoT n'est pas en contradiction majeure avec le SRC, reste délicate et invite à s'inscrire dans une première réflexion.

2. Aménagement du territoire

2.1 Transition énergétique – Les orientations du SCoT en matière d'ENR au regard du nouveau contexte législatif

L'ambition d'un développement des énergies renouvelables (ENR) est aujourd'hui largement partagée sur le territoire de Métropole Savoie, et se traduit notamment par des objectifs / orientations / règles dans le SCoT mais également dans un certain nombre de document d'urbanisme local.

Face à un contexte législatif qui a fortement évolué depuis l'approbation du SCoT, Métropole Savoie a conduit une étude visant à "auditer" les objectifs en matière d'énergie renouvelable (ENR) du SCoT. L'objectif consiste à évaluer si ces orientations permettent de maintenir un effet levier en matière de production d'énergie renouvelable alors que de nouvelles dispositions réglementaires ont été mises en place. Ainsi, les orientations du SCoT ont été analysées au regard des nouvelles obligations issues de la Réglementation Environnementale "RE 2020" et des principales obligations ENR introduites / renforcées par d'autres évolutions réglementaires (loi Climat et Résilience du 22 août 2021, loi relative à l'accélération de la production d'ENR du 10 mars 2023).